



Assemblée générale

Distr. limitée
13 mars 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session Cinquième Commission

Point 122 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

Projet de résolution présenté par le Président à l'issue de consultations officielles

Système intégré de gestion

L'Assemblée générale,

Ayant considéré le treizième rapport intérimaire du Secrétaire général sur le Système intégré de gestion¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Fait siennes* les conclusions et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport²;

2. *Décide* d'approuver l'utilisation d'un montant de 5 634 700 dollars, prélevé sur les revenus des placements comptabilisés au crédit du Fonds du Système intégré de gestion (SIG) au 30 juin 2001, pour financer les activités relatives au SIG décrites dans le rapport du Secrétaire général;

3. *Prie* le Secrétaire général de continuer de lui rendre compte, dans le contexte du projet de budget-programme, sous la rubrique pertinente, des progrès réalisés dans la mise au point et l'application du Système intégré de gestion, notamment des modalités moyennant lesquelles le SIG réduit et continuera de réduire les procédures administratives et de l'incidence de ces réductions sur le travail de programmation de l'Organisation, et de lui présenter une brève mise à jour les années où il n'y a pas de budget à examiner;

4. *Rappelle* sa résolution 56/239 du 24 décembre 2001 intitulée « Informatique » et note que le Système intégré de gestion doit faire partie intégrante de la stratégie globale en matière de conception et d'application des technologies de l'information, qui doit faire l'objet d'un rapport unique à l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session;

¹ A/56/602 et Add.1.

² A/56/684.



5. *Rappelle également* le paragraphe 12 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires² et prie le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-septième session, dans le rapport mentionné au paragraphe 4 ci-dessus, un calendrier de l'introduction et de la mise en oeuvre du SIG dans les opérations de maintien de la paix et les Tribunaux internationaux.
